

RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI
UNITÉ - ÉGALITÉ - PAIX



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

**COMMISSION NATIONALE
INDÉPENDANTE POUR LA PRÉVENTION
ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
(CNIPLC)**

Intégrité, Transparence, Éthique



**COMMISSION NATIONALE INDÉPENDANTE
POUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION**

SOMMAIRE

Sigles et abréviations

4

Éditorial

5-7

I. Présentation de la CNIPLC

9-13

I.1 Vision, missions et valeurs

10-11

I.1.1 Vision

I.1.2 Missions

I.1.3 Valeurs : intégrité, transparence et éthique

I.2 Organigramme de la CNIPLC

11-12

II. Rappel de quelques activités réalisées en 2024

14-15

III. Activités réalisées par la CNIPLC en 2025

16-41

III.1 Renforcement des capacités organisationnelles, humaines et matérielles

16-19

III.1.1 Amélioration du cadre organique et des outils de gestion de la CNIPLC

III.1.2 Formations

III.1.2.1 Formation en master de gestion à l'INAP

III.1.2.2 Formation en communication interpersonnelle

III.1.2.3 Évaluation des compétences et plan de formation

III.1.3 Réunions du Collège des Commissaires

III.1.4 Renforcement des capacités matérielles

III.2 Cadre programmatique, coordination et collaboration interinstitutionnelle

19-21

III.2.1 Revue à mi-parcours du Plan d'Action 2023-2027

III.2.2 Renforcement de la coordination nationale pour la lutte contre la corruption

III.3 Production de données fiables sur la corruption

21-22

III.4 Sensibilisation et implication des institutions publiques, privées, de la population, de la société civile et des médias

22-36

III.4.1 Activités de sensibilisation

- III.4.1.1 Production d'outils pédagogiques anticorruption pour les plus jeunes
- III.4.1.2 Atelier de sensibilisation des étudiants
- III.4.1.3 Sensibilisation et formation des élèves-officiers à l'AMIA
- III.4.1.4 Sensibilisation et formation des agents pénitentiaires
- III.4.1.5 Sensibilisation et formation des membres des organisations de la société civile
- III.4.1.6 Formation des agents points focaux des institutions publiques
- III.4.1.7 Sensibilisation des agents des administrations publiques via une plateforme numérique
- III.4.1.8 Communication permanente à travers les réseaux sociaux
- III.4.1.9 Célébration de la Journée internationale de lutte contre la corruption du 9 décembre 2025

III.4.2 Renforcement de la collaboration avec la société civile et les médias

III.5 Coopération et missions à l'extérieur

37-41

III.5.1 Participation au Forum international sur le renforcement de l'intégrité dans le secteur touristique

III.5.2 Participation aux ateliers de l'ONUDC

- III.5.2.1 Atelier régional sur la lutte contre la corruption dans les opérations douanières et le contrôle aux frontières
- III.5.2.2 Atelier régional sur la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la récupération des avoirs illicites
- III.5.3 Participation au 3e Forum arabe sur la prévention et la lutte contre la corruption à l'ère du numérique
- III.5.4 Participation à la formation des jeunes délégués des États membres du COSP (Vienne)
- III.5.5 Participation à la 11e session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (Doha)
- III.5.6 Voyage d'étude au Royaume d'Arabie Saoudite à la Nazaha

IV. Perspectives pour 2026

42-43

Sigles et abréviations

AMIA : Académie Militaire Interarmées

APIFA : Académie de Police Idriss Farah Abaneh

CESAO : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

CNIPLC : Commission nationale indépendante pour la prévention et la lutte contre la corruption

CNUCC : Convention des Nations Unies contre la corruption

EAAACA : East African Association of Anti-Corruption Authorities

GAFI : Groupe d'action financière

INSTAD : Institut de la statistique de Djibouti

ISCAE : Institut supérieur de comptabilité et d'administration des entreprises

INAP : Institut national d'administration publique de Djibouti

MAEP : Mécanisme africain d'évaluation par les pairs

NAZAHA : Autorité saoudienne de surveillance et de lutte contre la corruption

OADA : Organisation arabe pour le développement administratif

OCI : Organisation de la coopération islamique

ODD : Objectifs de développement durable

ONG : Organisation non gouvernementale

ONUDC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

RTD : Radio Télévision Djiboutienne



Éditorial

L'année 2025 s'inscrit dans le prolongement de l'année 2024 sous le signe de l'intégration de la jeunesse dans le processus de prévention et de lutte contre la corruption. Cette orientation est en parfaite cohérence avec l'importance accordée par la communauté internationale à cette thématique, notamment à travers le thème des Journées internationales de lutte contre la corruption :

« *S'unir avec la jeunesse contre la corruption : former l'intégrité de demain* ».

Au-delà de la sensibilisation permanente, cette dynamique vise à renforcer l'éducation à l'éthique, à l'intégrité et à la citoyenneté dans les écoles et les universités, tout en soutenant les initiatives portées par les jeunes dans le domaine de la lutte contre la corruption.

C'est dans cette perspective que la Commission a fait de la sensibilisation et de la formation des jeunes un axe prioritaire de ses actions sur le terrain, en particulier au cours des deux dernières années. En 2024, plusieurs actions de sensibilisation et de formation ont été menées à travers les réseaux sociaux ainsi que par l'organisation de concours de dessin. Cette dynamique s'est poursuivie en 2025 avec la production d'un livret éducatif sous forme de bandes dessinées, destiné aux élèves des écoles primaires. À travers de petites histoires inspirées de la vie quotidienne, ce support vise à initier les enfants aux notions de corruption et d'honnêteté, à la valeur du travail personnel ainsi qu'au respect des autres.

la corruption ont été installés dans des lieux et administrations publics stratégiques, tels que la Cité ministérielle et les abords de l'Assemblée nationale. Ces dispositifs viennent renforcer ceux déjà déployés le long des principaux axes routiers de la capitale ainsi que dans les places publiques des chefs-lieux régionaux.

En matière de sensibilisation de masse, des débats et des interviews ont été organisés dans les médias nationaux, en langues nationales (somali, afar et arabe). Ces émissions ont porté sur les missions et les activités de la Commission, ainsi que sur la problématique de la corruption et les voies et moyens de la prévenir et de la combattre.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du deuxième plan d'action 2023-2027 de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption 2020-2030, la CNIPLC a procédé à une revue auto-évaluative à mi-parcours du dit plan. Par ailleurs, les outils méthodologiques et de collecte de données relatifs à l'enquête sur la perception de la corruption auprès des ménages, des entreprises et des administrations ont été finalisés en 2025. La réalisation de cette enquête est prévue pour l'année 2026.

Sur le plan de la coopération internationale, la CNIPLC demeure pleinement engagée dans le renforcement des partenariats et l'alignement de ses actions sur les standards et les bonnes pratiques internationales en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

La CNIPLC a également initié plusieurs activités structurantes et essentielles dont les résultats seront opérationnels en 2026, notamment :

- l'élaboration de codes de conduite anticorruption à l'intention des agents de l'administration publique ;
- l'élaboration de codes de conduite anticorruption spécifiques à certains secteurs prioritaires ;
- la conception d'un module de formation anticorruption destiné aux étudiants universitaires en fin de cycle, afin de les accompagner dans leur future vie professionnelle ;
- l'élaboration d'un protocole de contrôle de conformité et de notation des administrations publiques.

La lutte contre la corruption étant un chantier permanent, tant les défis demeurent considérables, la CNIPLC lance un appel à une mobilisation collective et durable, fondée sur quatre convictions fondamentales au niveau national :

1. **La corruption n'est pas une fatalité.** Elle résulte de choix humains et peut, à ce titre, être combattue par la volonté politique, la transparence institutionnelle et la responsabilité morale.
2. **La prévention doit primer sur la répression.** Si la sanction demeure nécessaire, la prévention est plus puissante et plus durable. C'est dès l'école que doit se forger la culture de l'intégrité. À cet effet, la Commission plaide pour que l'éducation à l'intégrité devienne une priorité nationale, en transmettant aux jeunes l'idée que l'honnêteté n'est pas naïve, mais courageuse et transformative.
3. **La société civile, les médias et le secteur privé sont des acteurs essentiels de la transparence.** Ils ne doivent pas être considérés comme de simples spectateurs, mais comme de véritables piliers de la bonne gouvernance, en leur garantissant l'accès à l'information et leur participation au suivi des politiques publiques.
4. **La réhabilitation de la confiance est un enjeu central.** La corruption est avant tout un poison moral qui mine la relation entre l'État et le citoyen. La lutte contre ce fléau ne saurait donc être uniquement institutionnelle ; elle doit également être éthique, culturelle et sociale.

Nous devons croire en un avenir où la gouvernance sera réellement au service du citoyen, où la confiance remplacera la suspicion et où la transparence deviendra la norme plutôt que l'exception.

La Présidente
Mme Badria Zakaria Cheikh Ibrahim



*La Présidente de la CNIPLC et les élèves de l'école primaire
Annexe 1, le 9 décembre 2025*

I. Présentation de la CNIPLC



La Commission Nationale Indépendante pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption (CNIPLC) a été créée en 2013 par la loi n°03/AN/13/7ème L. La CNIPLC forme, avec les organes de contrôle de l'État dont l'Inspection Générale d'État (IGE), l'Inspection Générale des Finances (IGF), la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire (CCDB) et le Service de Renseignements Financiers (SRF), un écosystème d'institutions ayant pour missions de prévenir et de réprimer la corruption et le détournement des deniers publics.

La création de la CNIPLC fait suite à la ratification, en 2005, de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC).

La CNIPLC est une entité administrative autonome, dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Bien qu'elle soit rattachée à la Présidence de la République, elle bénéficie d'une indépendance garantie par la loi, permettant un fonctionnement sans ingérence politique, essentiel pour son efficacité et sa crédibilité.

Outre le secrétariat permanent, le mode de fonctionnement de la CNIPLC se caractérise par une alternance d'équipes constituées d'un(e) Président(e) et d'un collège de Commissaires issus de l'administration centrale, de l'Assemblée nationale, du secteur privé et de la société civile. Chaque équipe a un mandat unique de quatre ans. La troisième équipe, actuellement en place, a commencé son mandat en janvier 2023.

I.1 Vision, missions et valeurs

I.1.1 Vision

Éradiquer la corruption et faire de Djibouti un pays modèle en matière d'intégrité.

I.1.2 Missions

Selon *la loi n°103/AN/24/9ème L relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées du 6 mars 2024*, la commission a une mission de prévention et de lutte contre la corruption. À cet effet, elle est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie de prévention et de lutte contre la corruption. Aussi, elle reçoit les réclamations des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits de corruption. Elle exploite les informations et enquête sur les dénonciations et plaintes relatives aux soupçons de corruption dont elle est saisie. Si, après enquête, elle estime qu'elle dispose d'un ensemble d'éléments pour justifier l'ouverture d'une procédure judiciaire, elle saisit les juridictions compétentes.

Outre ces missions, la CNIPLC est chargée, entre autres, de :

- Mener régulièrement des investigations et des travaux de recherche sur les causes et l'étendue de la corruption. Elle réfléchit et développe les meilleures stratégies et politiques nationales en vue de son éradication ;
- Donner un avis sur tout projet de texte relatif à la corruption ;
- Évaluer périodiquement les instruments juridiques et les mesures administratives afin de déterminer leur efficacité dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption ;
- Dispenser des conseils sur la prévention de la corruption à toute personne ou tout organisme public ou privé qui fait appel à ses services. Elle joue un rôle d'éducation et de sensibilisation du pouvoir public, du secteur privé et de la société civile sur les dangers de la corruption ;
- Veiller au renforcement de la coordination intersectorielle et au développement de la coopération avec les autres entités nation-

- ales de lutte contre la corruption ;
- Rechercher toute assistance dans le cadre de la coopération régionale et internationale. Elle échange des informations avec les commissions des autres pays pour prévenir et combattre la corruption.

I.1.3 Valeurs : intégrité, transparence et éthique

La Commission aspire à devenir une institution indépendante et performante, capable de promouvoir les principes de transparence et de responsabilité dans la bonne gouvernance ainsi que dans la gestion des ressources publiques.

Elle vise également à encourager les principes d'éthique et d'intégrité auprès des agents, tant publics que privés.

I.2 Organigramme de la CNIPLC

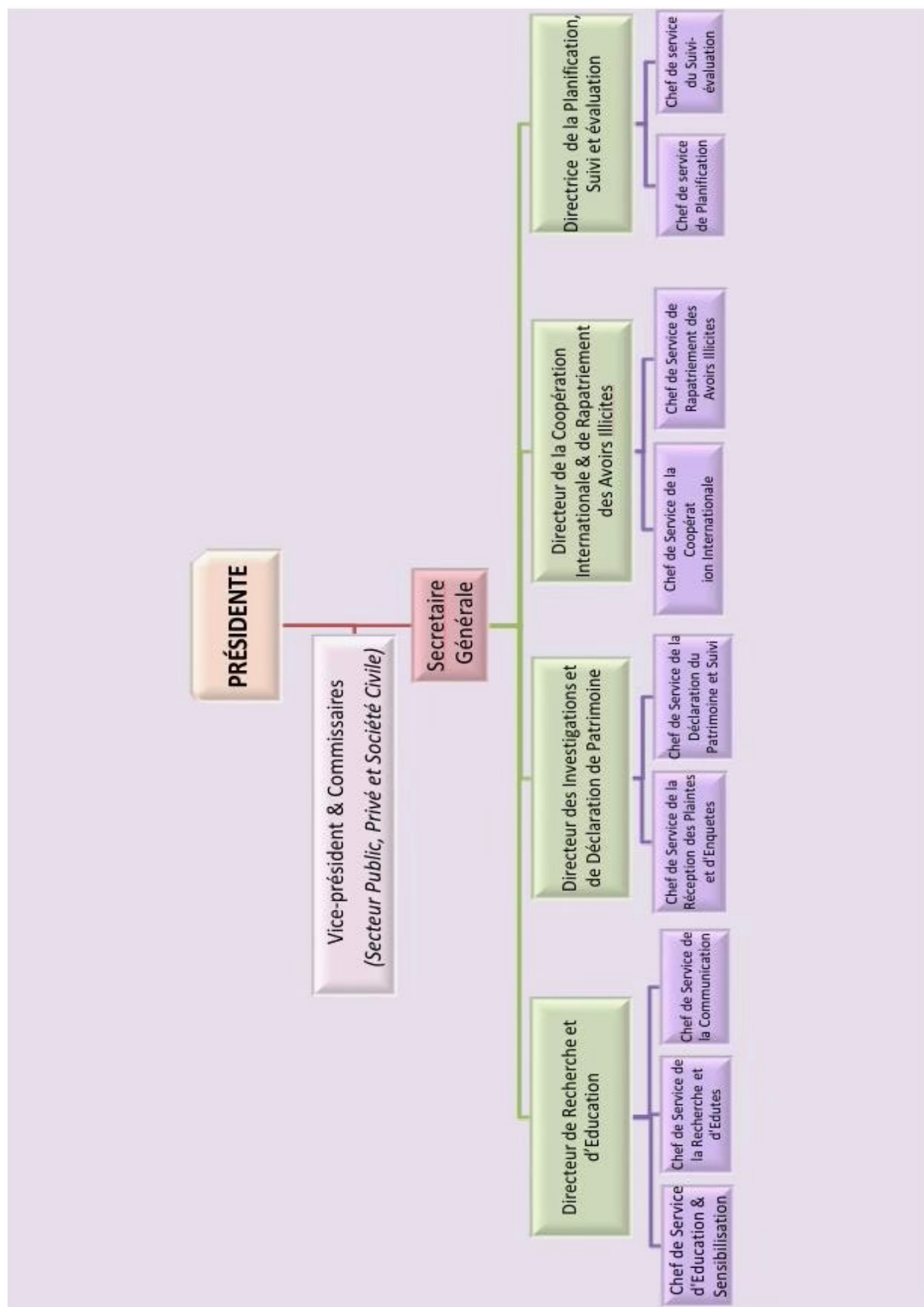
La CNIPLC est placée sous l'autorité de la Présidente, assistée au niveau stratégique par un Vice-président et des Commissaires représentant les secteurs public, privé et la société civile.

Une Secrétaire générale assure la coordination administrative et opérationnelle de l'ensemble de la structure.

Quatre directions techniques relèvent directement du Secrétariat général :

- la Direction de la Recherche et de l'Éducation,
- la Direction des Investigations et de la Déclaration de Patrimoine,
- la Direction de la Coopération internationale et du Rapatriement des avoirs illicites,
- la Direction de la Planification, du Suivi et de l'Évaluation.

Chaque direction est appuyée par des chefs de service spécialisés, chargés de la mise en œuvre opérationnelle des missions de la CNIPLC (sensibilisation, recherches, enquêtes, réception des plaintes, coopération internationale, rapatriement des avoirs, planification et suivi-évaluation).





ENSEMBLE LUTTONS CONTRE LA CORRUPTION



COMMISSION NATIONALE
INDÉPENDANTE POUR LA
PRÉVENTION ET LA LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION

II. Rappel de quelques activités réalisées en 2024

Quelques activités réalisées en 2024 sont listées dans le tableau qui suit.

Domaines	Activités / Résultats
Renforcement de la collaboration avec la société civile	Élaboration et validation de documents de protocole de collaboration avec des organisations de la société civile élaborés et validés.
Communication, information et sensibilisation sur la corruption	• Implantation de panneaux de sensibilisation sur les principaux axes routiers à Djibouti-ville ainsi que dans les régions de l'intérieur : renforcer la conscience publique et mobiliser la population contre les actes de corruption ; • Sensibilisation et communication : célébration de la Journée internationale de lutte contre la corruption ; • Campagne de sensibilisation nationale contre la corruption avec les jeunes influenceurs : impliquer activement la jeunesse dans la lutte contre la corruption ; • Sensibilisation des agents des administrations publiques via une plateforme numérique. Les administrations visitées : Ministère de l'Intérieur, la Direction générale de la Population, la Préfecture de la ville de Djibouti, la Direction générale de la Police nationale ; • Participation à la randonnée pédestre d'Arta sous le thème : « Ensemble, luttons contre la corruption » : associer le sport et la sensibilisation pour susciter une réflexion collective face au fléau de la corruption ; • Mise à contribution des médias nationaux : expliquer les missions de la CNIPLC, sensibiliser la population à l'importance de la lutte contre la corruption et promouvoir la transparence et l'intégrité dans la société djiboutienne.
Renforcement des ressources humaines et des capacités organisationnelles	Formation du personnel de la CNIPLC sur les investigations financières, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le recouvrement.

Coopération

- Évaluations mutuelles du GAFI : examiner la conformité de la République de Djibouti par rapport aux 40 recommandations du Groupe ;
- Participation au forum annuel sur la gouvernance de l'IGAD : examen des tendances, défis, enjeux émergents et opportunités en matière de prévention et de lutte contre la corruption ;
- Participation à la 2ème réunion ministérielle des organismes en charge de l'application des lois anti-corruption des États membres de l'OCI : renforcer la présence de Djibouti sur la scène internationale dans la lutte contre la corruption ;
- Signature d'une déclaration conjointe d'intention de partenariat entre la CNIPLC et le Système des Nations Unies à Djibouti : volonté des deux institutions de collaborer pour prévenir et combattre la corruption ;
- Partenariat CNIPLC/ONUDD renforcé : visite de la Représentante du bureau régional de l'ONUDD pour l'Afrique de l'Est à la CNIPLC ; participation aux travaux de la réunion de redynamisation de la plateforme régionale pour l'accélération de la mise en œuvre de la Convention de l'ONUDD en Afrique de l'Est.



III. Activités réalisées par la CNIPLC en 2025

Comme en 2023 et 2024, les activités réalisées en 2025 s'inscrivent dans la continuité de la mise en œuvre du Plan d'action 2023-2027 de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption 2020-2030.

III.1 Renforcement des capacités organisationnelles, humaines et matérielles

III.1.1 Amélioration du cadre organique et des outils de gestion de la CNIPLC

Afin de parachever la mise en place du nouvel organigramme issu de la loi n°103 de 2024 et de la nouvelle direction de Planification, Suivi et Évaluation qui en découle, une nouvelle Directrice a été officiellement nommée en mars 2025 pour diriger cette entité.

Par ailleurs, le personnel de la CNIPLC a également été renforcé en 2025 par le recrutement de deux agents :

- une assistante technique auprès de la Secrétaire générale ;
- un chef de service de la Coopération internationale.

III.1.2 Formations

III.1.2.1 Formation en master de gestion à l'INAP

Dans le cadre du renforcement des capacités de ses ressources humaines, la CNIPLC a engagé, depuis 2024, une collaboration étroite avec l'Institut National de l'Administration Publique (INAP) de Djibouti en vue d'assurer la formation continue de ses agents dans divers domaines. Cette démarche vise à améliorer la performance et l'efficacité des agents de la CNIPLC dans la mise en œuvre des missions de prévention et de lutte contre la corruption. À ce titre, deux agents ont bénéficié d'une formation en planification stratégique en 2024. En 2025, deux autres agents ont été admis au programme de Master en gestion et management des organisations publiques de l'INAP.

III.1.2.2 Formation en communication interpersonnelle

Dans le cadre du renforcement continu des compétences de son personnel administratif, la CNIPLC a permis à deux de ses cadres de suivre une formation en communication interpersonnelle en décembre 2025. Dispensée sur deux jours par le cabinet Conseil Alliance, cette initiative s'inscrivait dans la conviction que la maîtrise des relations humaines constitue un pilier essentiel de la réussite professionnelle et personnelle. Elle avait pour objectif fondamental de doter les participants d'outils pratiques leur permettant de communiquer avec davantage de clarté, d'empathie et d'efficacité dans leur environnement de travail.

La formation a abordé des thématiques clés pour le développement relationnel, telles que les principes d'une communication intégrale authentique, le rôle de l'intelligence émotionnelle dans la transformation constructive des émotions et les bases de l'analyse transactionnelle pour mieux comprendre les dynamiques d'échange. À travers ces modules, les objectifs pédagogiques visaient explicitement à renforcer les compétences interpersonnelles des cadres, à affiner leur positionnement dans l'écosystème professionnel et à booster leur intelligence émotionnelle pour favoriser des relations plus harmonieuses et constructives.

Les retombées de cette formation sont significatives tant pour les individus que pour l'institution. Pour la CNIPLC, elle contribue à forger une équipe plus dynamique et collaborative, et à disposer d'un personnel mieux armé pour évoluer sur les plans émotionnel et professionnel. À plus large échelle, cette initiative est un levier pour améliorer le climat relationnel interne et, in fine, renforcer la performance collective de l'institution.

III.1.2.3 Évaluation des compétences et plan de formation

La CNIPLC a conduit une évaluation approfondie des compétences de l'ensemble de son personnel administratif, cadres et agents. Cette démarche, réalisée en partenariat avec le cabinet Conseil Alliance, s'est déroulée de fin 2024 à début 2025 selon une méthodologie rigoureuse et en plusieurs phases.

Le processus a combiné des entretiens individuels, des réunions collectives ainsi que la passation de tests visant à mesurer les compétences comportementales (soft skills) et techniques. Il a également inclus la collecte systématique d'appréciations hiérarchiques via des formulaires dédiés, per-

mettant une vision à 360° du profil et du potentiel de chaque collaborateur.

Cette analyse complète a permis d'établir un bilan diagnostic précis des forces et des besoins en compétences au sein de l'institution. Elle s'est concrétisée par la production d'un rapport final, qui sert désormais de base solide à l'élaboration d'un plan de formation ciblé et aligné sur les objectifs stratégiques de la CNIPLC.

III.1.3 Réunions du Collège des Commissaires

Le Collège des commissaires de la CNIPLC, également dénommé Assemblée des membres de la Commission et chargé du pilotage stratégique des actions de prévention et de lutte contre la corruption, s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2025, sur convocation de la Présidence de la CNIPLC. Ces réunions ont été consacrées à l'examen et à la discussion d'outils de gestion essentiels, notamment le règlement intérieur et le code de conduite anticorruption des agents publics.

Les échanges tenus à cette occasion ont permis de renforcer la coordination institutionnelle, d'assurer une mise en œuvre cohérente des initiatives de la Commission et de consolider l'engagement collectif dans la lutte contre la corruption.

- **1ère réunion : 10 avril 2025**

L'ordre du jour portait sur l'enquête relative à la perception de la corruption à Djibouti. La réunion a permis d'informer les Commissaires de l'état d'avancement des travaux préparatoires à cette enquête ainsi que des actions à entreprendre avant sa réalisation sur le terrain, à savoir la traduction des questionnaires dans les langues locales avec des définitions claires des termes techniques et la mise en place des organes de pilotage de l'enquête.

- **2ème réunion : 24 septembre 2025**

Cette réunion avait à l'ordre du jour l'avant-projet de loi modifiant la loi n°103, le projet de code de conduite des agents publics, ainsi que le projet de règlement intérieur.

- **3ème réunion : 28 septembre 2025**

La réunion a examiné l'avant-projet de loi modifiant la loi n°103.

- **4ème réunion : 14 octobre 2025**

Cette réunion a été consacrée à l'examen et à l'adoption du règlement intérieur de la CNIPLC. L'approbation de ce document constitue une étape déterminante dans le renforcement du cadre institutionnel et opérationnel de la Commission, en ce qu'elle permet de préciser de manière formelle les règles d'organisation, de fonctionnement et de gouvernance de l'institution.

Les participants à la réunion ont ensuite mené des discussions sur l'avant-projet de loi modifiant la loi n°103, notamment l'article 9 concernant la durée du mandat de l'Assemblée des membres.

III.1.4 Renforcement des capacités matérielles

En 2025, la CNIPLC a procédé à l'acquisition d'équipements informatiques en vue de renforcer les capacités opérationnelles de ses services. À ce titre, la Commission s'est dotée d'ordinateurs de dernière génération, contribuant à l'amélioration du rendement et de l'efficacité du travail administratif, ainsi que d'équipements complémentaires destinés à renforcer l'autonomie fonctionnelle des différentes directions, notamment par la mise à disposition d'imprimantes multifonctions.

Par ailleurs, des mobiliers de bureau ont également été acquis conformément aux besoins identifiés, afin d'améliorer les conditions de travail du personnel et de soutenir le bon fonctionnement des services. Cette dotation s'inscrit dans une démarche globale de modernisation des moyens matériels de la Commission, visant à optimiser l'exécution de ses missions.

Enfin, au cours de l'année 2025, deux nouveaux véhicules de fonction ont été mis à la disposition de la Commission Nationale Indépendante pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption (CNIPLC).

III.2 Cadre programmatique, coordination et collaboration inter-institutions

III.2.1 Revue à mi-parcours du Plan d'Action 2023–2027

Le Plan d'action 2023-2027 a fait l'objet d'une revue à mi-parcours en 2025. C'est une évaluation à mi-parcours menée par la CNIPLC elle-même, de manière rigoureuse et sans complaisance. Ainsi, cet exercice a visé à mesurer les progrès réalisés entre 2023 et 2025, à identifier les écarts et contrain-

es et à proposer une trajectoire d'accélération pour 2025–2027. Il s'appuie sur les données de suivi, les indicateurs de performance et l'état d'avancement des activités programmées.

D'une manière générale, l'analyse fait ressortir une dynamique réelle de mise en œuvre, avec un niveau d'avancement global estimé à environ 56 % sur la période 2023–2025. Des disparités ont été constatées dans la réalisation des activités selon les axes. Les taux de réalisation par axe sont les suivants :

- Axe 1 – Renforcement des capacités institutionnelles : taux de réalisation, 61 % ;
- Axe 2 – Réforme du cadre juridique et institutionnel : taux de réalisation, 50 % ;
- Axe 3 – Production et diffusion des données : taux de réalisation, 13 % ;
- Axe 4 – Sensibilisation et implication citoyenne : taux de réalisation, 52 %.

Dans ses conclusions, le rapport mentionne que la revue à mi-parcours confirme la pertinence du Plan d'action 2023–2027 de la CNIPLC et la cohérence de ses axes stratégiques avec les priorités nationales de bonne gouvernance. Elle montre que la CNIPLC, bien qu'encore jeune, a réussi à mettre en place une organisation fonctionnelle, à renforcer son cadre légal d'intervention et à se positionner comme un acteur actif et visible de la lutte contre la corruption.

Néanmoins, l'impact concret du Plan reste encore limité par l'absence d'un système de données robuste sur la corruption, par la non-opérationnalisation de certains mécanismes clés (comité de coordination, cellule de plaintes, numéro vert, système de notation) et par des retards dans la mise en œuvre de certains chantiers stratégiques (stratégie de recouvrement des avoirs, programmes éducatifs, protocole national d'échanges d'informations).

La seconde moitié de la période de mise en œuvre (2025–2027) sera donc décisive pour transformer les acquis structurels en résultats tangibles et durables. Elle devra être marquée par une meilleure priorisation des interventions de la CNIPLC.

III.2.2 Renforcement de la coordination nationale pour la lutte contre la corruption

Dans le cadre du renforcement de la coordination institutionnelle et afin d'assurer une efficacité des actions de prévention et de lutte contre la corruption, la CNIPLC avait initié en 2024 des projets de protocoles d'accord de coopération avec des institutions publiques nationales.

En 2025, cette initiative a abouti à la signature d'accords de coopération et de collaboration, notamment avec :

- l'Agence nationale de renseignements financiers ;
- la Douane ;
- la Gendarmerie nationale ;
- la Sécurité nationale.

Ces accords visent à favoriser l'échange d'informations et à renforcer les synergies en matière de prévention, de détection et de lutte contre la corruption.

III.3 Production des données fiables sur la corruption

L'axe stratégique 3 du Plan d'action 2023-2027 souligne la nécessité de renforcer la production des données statistiques afin de suivre l'évolution du niveau de la corruption dans le pays, ainsi que les effets et impacts des actions entreprises dans le cadre de la prévention et de la lutte contre ce phénomène. Conformément à cet axe, la CNIPLC a poursuivi en 2025 la préparation de « l'enquête sur la corruption et les faits de corruption auprès des ménages, des administrations et des entreprises », en collaboration technique avec l'Institut de la Statistique de Djibouti (INSTAD).

La phase de préparation couvre les activités liées à la méthodologie, aux outils de collecte et à leur test, à la formation des formateurs et des agents enquêteurs, ainsi qu'à l'ajustement du calendrier des opérations. De janvier à juin 2025, les activités réalisées dans ce cadre sont : i) l'élaboration du protocole technique ; ii) l'élaboration et la validation des questionnaires ; et iii) la programmation informatique des questionnaires.

Les deux premières activités ont bénéficié de l'assistance technique d'une experte internationale qui a travaillé en tandem avec l'équipe technique de la CNIPLC, tandis que la programmation informatique a été réalisée par un

consultant national.

Le protocole technique et les questionnaires

Le protocole technique et les questionnaires, initialement conçus par l'équipe nationale en charge de l'enquête, ont été finalisés lors de la mission de l'experte internationale en statistiques de la gouvernance, conduite du 14 au 20 avril 2025.

Le protocole technique définit les stratégies de collecte des données pour les trois volets de l'enquête, ainsi que la méthode d'échantillonnage. Les bases de sondage y ont également été identifiées.

Les trois questionnaires correspondant aux trois volets de l'enquête ont été révisés. Il s'agit des questionnaires destinés aux ménages, aux agents de l'administration publique et aux entreprises. Ils comportent les différentes sections requises dans les enquêtes nationales sur la corruption et sont conformes aux standards définis dans le manuel de l'ONUDC relatif aux enquêtes sur la corruption.

Programmation des questionnaires

Dans le protocole technique de l'enquête, il a été retenu que la collecte des données auprès des ménages sera effectuée à l'aide de tablettes utilisant le logiciel CPro, tandis que pour les administrations et les entreprises, la méthode papier a été privilégiée afin de garantir la confidentialité.

À cet effet, un expert informaticien national a été recruté pour développer trois programmes de saisie des données : un programme pour tablettes destiné au questionnaire ménage, et deux programmes de saisie des données collectées sur support papier pour les questionnaires des administrations et des entreprises.

III.4 Sensibilisation et implication des institutions publiques, privées, de la population, de la société civile et des médias

III.4.1 Activités de sensibilisation

Fidèle à sa vision qui place la prévention au cœur de l'action plutôt que la répression, la CNIPLC mise sur l'implication et la responsabilisation des jeunes et des agents de l'administration publique à travers l'éducation à l'éthique, à l'intégrité et à la citoyenneté. En 2025, elle a ainsi renforcé ses actions de sensibilisation et de formation en direction des élèves, des étudiants, des agents publics et du grand public, à travers la tenue d'ateliers et de forums, l'élaboration d'outils pédagogiques, l'organisation de débats et

la célébration de la Journée internationale de lutte contre la corruption.

III.4.1.1 Production d'outils pédagogiques anticorruption pour les plus jeunes

Comment expliquer la corruption et l'intégrité à de jeunes enfants du primaire, avec des mots simples et des situations qu'ils peuvent comprendre ? La CNIPLC a apporté une réponse concrète à cette question en produisant un livret sous forme de bande dessinée portant sur les bonnes pratiques comportementales.

À travers de courtes histoires inspirées du quotidien des enfants, ce livret met en scène des situations de tricherie et de fraude, aide à distinguer les bons choix des mauvais comportements et montre les attitudes à adopter face à la malhonnêteté, à la dissimulation et au respect du bien d'autrui. L'initiative a rencontré un vif succès auprès des élèves, des enseignants et des parents d'élèves.

Forte de cette expérience, la CNIPLC envisage, en 2026, de franchir une nouvelle étape en engageant des consultations avec le ministère de l'Éducation nationale, en vue d'introduire des modules dédiés à la lutte contre la corruption dans les manuels scolaires dès le cycle primaire.

Un module de formation anticorruption destiné aux étudiants en fin de cycle universitaire est en préparation, afin de les accompagner dans leur future vie professionnelle.



III.4.1.2 Atelier de sensibilisation des étudiants



La CNIPLC a animé, le 20 mai 2025, un atelier de sensibilisation sur la lutte contre la corruption, organisé par l'Association des étudiants de l'Institut Supérieur de Comptabilité et Administration des Entreprises (ISCAE).

Outre les étudiants, la rencontre a réuni des responsables et des enseignants de l'ISCAE, ainsi qu'un représentant de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, soulignant l'importance accordée à la coopération entre les institutions éducatives, académiques et les instances engagées dans la promotion de l'intégrité.

Les représentants de la CNIPLC ont présenté de manière détaillée la mission, la vision, les valeurs et l'organisation de la Commission. Ils ont également exposé les principales dispositions de la loi n°103 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, en précisant que ce texte vient renforcer le cadre juridique existant et s'inscrit en conformité avec les standards internationaux.

À l'issue des échanges, la CNIPLC a présenté les résultats d'un sondage mené auprès des participants sur la thématique de la corruption.





Il ressort que plus de la moitié des étudiants interrogés ne connaissaient pas la CNIPLC avant l'atelier. Tous ont toutefois salué la qualité des interventions et exprimé leur intérêt pour une participation à de futures activités de sensibilisation.

Lors de la clôture de l'atelier, les intervenants ont mis en avant la richesse des échanges et l'intérêt suscité par les missions de la CNIPLC. Ils ont également exprimé leur volonté de renforcer la collaboration entre l'Institut et la Commission afin de

promouvoir durablement l'éthique et l'intégrité au sein de la communauté éducative.

Cette rencontre a constitué une étape significative dans la sensibilisation et l'éducation des étudiants aux enjeux de la lutte contre la corruption dans le milieu académique.



III.4.1.3 Sensibilisation et formation des élèves-officiers à l'AMIA

Le 29 mai 2025, la CNIPLC, en partenariat avec l'Académie Militaire Inter-armées (AMIA), a organisé au sein de l'Académie un atelier de sensibilisation consacré à la prévention et à la lutte contre la corruption. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des actions menées par la Commission pour promouvoir l'intégrité, l'éthique et la bonne gouvernance au sein des institutions de formation des forces de défense et de sécurité.

L'atelier a permis aux élèves-officiers de première et de deuxième année de renforcer leur compréhension des principes d'intégrité et de transparence, ainsi que des mécanismes de prévention des risques de corruption. Les échanges ont mis en lumière les enjeux majeurs de la lutte contre la corruption et ont souligné la nécessité d'une gouvernance exemplaire, fondée sur l'éthique, la responsabilité et la redevabilité, dès la formation initiale des futurs cadres militaires.

À cette occasion, la Direction de la Recherche et de l'Éducation de la CNIPLC a présenté les principaux dispositifs juridiques en vigueur en matière de prévention et de répression de la corruption, avec un accent particulier sur la loi n°103 et ses avancées significatives, tant sur le plan préventif que répressif.

L'événement s'est achevé par des interventions mettant en exergue la volonté commune de la CNIPLC et de l'AMIA de renforcer leur collaboration et de consolider un partenariat durable en faveur de la promotion de l'intégrité et de la transparence.



III.4.1.4 Sensibilisation et formation des agents pénitentiaires

En 2025, la CNIPLC a mené une série d'ateliers de sensibilisation et de formation à l'Académie de Police Idriss Farah Abaneh (APIFA) à l'intention des agents pénitentiaires en formation. Ces actions traduisent la volonté de la Commission de renforcer durablement les capacités des agents pénitentiaires et de promouvoir une culture fondée sur l'intégrité, la transparence et la responsabilité au sein du milieu carcéral.

En collaboration avec l'APIFA, la CNIPLC a organisé, aux mois de mai, octobre et novembre 2025, des sessions de formation spécifiquement destinées aux agents pénitentiaires. Cette initiative s'inscrit parmi les actions prioritaires de la Commission, visant à consolider l'éthique professionnelle, à renforcer la transparence et à promouvoir le respect des normes juridiques au sein des institutions publiques, en particulier dans un secteur aussi sensible que l'administration pénitentiaire.

Les ateliers ont porté sur des thématiques essentielles, notamment la

présentation institutionnelle de la CNIPLC et le cadre juridique national en matière de prévention et de lutte contre la corruption. Un accent particulier a été mis sur le rôle et les missions de la Commission, ainsi que sur les obligations des agents publics en matière de probité, d'intégrité et de respect de la loi.

Une attention spécifique a été accordée aux dispositions de la loi n°103 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, en mettant en lumière les mécanismes préventifs et répressifs qu'elle prévoit, ainsi que leur articulation avec les autres dispositifs juridiques en vigueur.

À l'issue des travaux, des fiches d'évaluation ont été distribuées aux participants afin d'apprécier le niveau d'acquisition des connaissances et d'identifier les axes d'amélioration pour les prochaines sessions. Cette démarche permettra à la CNIPLC d'adapter et de renforcer ses programmes de formation en fonction des besoins réels des institutions concernées.

Désormais intégrée au programme annuel de l'Académie de Police, cette formation fera l'objet d'interventions régulières de la CNIPLC au profit des agents en formation à l'APIFA, consolidant ainsi un partenariat durable et contribuant à l'ancrage effectif des valeurs d'intégrité et de transparence au sein de l'administration pénitentiaire.



III.4.1.5 Sensibilisation et formation des membres des organisations de la société civile

Le 3 juillet 2025, la CNIPLC a organisé, au Palais du Peuple, un atelier de sensibilisation et de formation des acteurs et membres les plus engagés de la société civile. Cette activité fait partie des priorités de la Commission et vise à renforcer les capacités des organisations de la société civile afin de favoriser une participation plus active, structurée et efficace dans la prévention et la lutte contre la corruption.

La séance a mis en évidence le rôle central du citoyen dans la lutte contre la corruption, en soulignant que la mobilisation de la société civile constitue un levier essentiel pour promouvoir la redevabilité, renforcer la transparence et consolider la confiance entre les citoyens et les institutions publiques. Les échanges ont également insisté sur la complémentarité entre les actions institutionnelles et l'engagement citoyen, condition indispensable à l'efficacité des politiques anticorruption.

Au cours de cette formation, la CNIPLC a présenté la Commission, ses missions et son mandat, avant d'exposer le cadre juridique national en matière de prévention et de lutte contre la corruption. Une attention particulière a été accordée aux innovations introduites par la loi n°103, ainsi qu'aux outils et mécanismes mis à la disposition des acteurs de la société civile pour leur permettre d'agir de manière informée, responsable et proactive.

En fin de session, une fiche d'évaluation a été remise aux participants afin d'apprécier le niveau d'appropriation des connaissances et de recueillir leurs observations et propositions. Ces contributions permettront à la CNIPLC d'adapter ses programmes de formation aux attentes réelles de la société civile et d'en accroître l'impact.

Lors de la cérémonie de clôture, les responsables de la CNIPLC ont invité les participants à mettre en pratique les acquis de la formation à travers des actions concrètes sur le terrain. Ils ont également salué l'engagement des intervenants et exprimé leur gratitude à l'ensemble des participants pour leur implication active.



III.4.1.6 Formation des agents points focaux des institutions publiques

La CNIPLC a organisé, le 8 octobre 2025, une session de formation dédiée au cadre juridique national de prévention et de lutte contre la corruption pour les agents, points focaux des administrations publiques. Cette initiative s'inscrivait dans une démarche visant, d'une part, à renforcer les capacités techniques des points focaux issus des principales institutions publiques et, d'autre part, à favoriser une meilleure appropriation des instruments juridiques existants en matière de prévention, de détection et de répression des actes de corruption.

La session a réuni des hauts cadres représentant plusieurs institutions nationales, notamment le Secrétariat général du Gouvernement, la Primature, le Ministère des Affaires étrangères, le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP), le Ministère de l'Enseignement supérieur, le Ministère de l'Éducation nationale, le Ministère du Budget, le Ministère de la Jeunesse et de la Culture, ainsi que l'Agence nationale du Renseignement financier. Des représentants de la société civile ont également pris part à cette formation, à travers le Mouvement de la Jeunesse Une et Indivisible.

Les travaux ont mis l'accent sur la nécessité d'une compréhension commune et approfondie des dispositions de la loi n°103 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, tout en soulignant l'importance du renforcement de la coopération interinstitutionnelle, condition essentielle à l'efficacité des mécanismes nationaux de lutte contre la corruption.

Dans ce cadre, la formation a permis, dans un premier temps, de présenter le contexte national et international de la lutte contre la corruption, en rappelant notamment les engagements de la République de Djibouti découlant de la ratification des principales conventions internationales pertinentes.

Dans un second temps, le volet répressif du dispositif juridique a été examiné, avec une distinction claire entre les infractions classiques, telles que la corruption active et passive ou le détournement de deniers publics, et les nouvelles incriminations introduites par la loi n°103, notamment l'enrichissement illicite, les cadeaux indus et la corruption dans le secteur privé. Les mécanismes de coopération internationale ont également été abordés, incluant les procédures d'entraide judiciaire, ainsi que les dispositifs de gel, de saisie et de recouvrement des avoirs illicites.

Les échanges entre les participants ont, par ailleurs, mis en évidence le caractère transversal de la lutte contre la corruption et la nécessité d'une mobilisation collective, coordonnée et durable de l'ensemble des acteurs institutionnels concernés.

À travers cette initiative, la CNIPLC réaffirme son engagement à renforcer les capacités nationales, à consolider les pratiques d'intégrité et à promouvoir une gouvernance éthique, transparente et responsable, conformément aux orientations stratégiques définies dans son plan d'action quinquennal.

III.4.1.7 Sensibilisation des agents des administrations publiques via une plateforme numérique

Entamée en 2024, la sensibilisation des agents des administrations publiques à travers une plateforme numérique a été renforcée par des visites de travail dans différents ministères et institutions. L'objectif est d'amener les agents publics à comprendre et à intégrer, dans leurs pratiques professionnelles quotidiennes, les principes d'éthique, d'intégrité et de préven-

tion de la corruption.

Cette démarche vise à ce que les agents publics assimilent et appliquent, au quotidien, ces principes fondamentaux dans l'exercice de leurs fonctions.

Après cette première phase centrée sur le secteur public, le projet a vocation à s'étendre au secteur privé, afin d'ancrer une véritable culture d'intégrité et de transparence auprès de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.

En 2026, cette action de sensibilisation sera consolidée par l'entrée en vigueur d'un code de conduite anticorruption, examiné et validé par le Collège des Commissaires en 2025.

III.4.1.8 Communication permanente à travers les réseaux sociaux

Dans un contexte marqué par l'importance croissante du numérique, la Commission Nationale Indépendante pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption (CNIPLC) maintient une présence active et dynamique sur les réseaux sociaux afin d'assurer une communication rapide, accessible et permanente autour de ses missions et de ses activités. Ces plateformes constituent un levier stratégique permettant à la Commission de diffuser régulièrement des informations, des communiqués, ainsi que des messages de sensibilisation en lien avec la prévention et la lutte contre la corruption.

Grâce à cette stratégie de communication digitale, la CNIPLC vise à sensibiliser les utilisateurs des réseaux sociaux, en particulier les jeunes, aux valeurs d'éthique, d'intégrité et de responsabilité citoyenne. Cette approche favorise une interaction directe avec le public, renforce la visibilité des actions menées par la Commission et contribue à l'ancrage d'une culture de transparence et de redevabilité au sein de la société.

III.4.1.9 Célébration de la Journée internationale de lutte contre la corruption du 9 décembre 2025

La Commission Nationale Indépendante pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption (CNIPLC) a célébré, le 9 décembre 2025, la Journée internationale de lutte contre la corruption dans le milieu scolaire, à travers une

tournée éducative organisée dans plusieurs écoles primaires. Cette initiative visait à donner tout son sens au thème retenu pour la Journée : « S'unir avec la jeunesse contre la corruption : former l'intégrité de demain ». Ce thème souligne le rôle central de la jeunesse dans la prévention et la lutte contre la corruption, tout en consolidant la vision préventive portée par la CNIPLC.

Lors de sa tournée dans les écoles, l'équipe de la Commission, conduite par la Présidente, a animé des activités civiques et pédagogiques destinées à sensibiliser les élèves aux notions de corruption, d'intégrité, d'honnêteté et de respect des biens d'autrui. Les enfants ont participé à la reconstitution de l'« arbre de l'intégrité », symbole de valeurs partagées. Ils ont également reçu divers supports de sensibilisation, dont un livret de bandes dessinées de bonnes pratiques, spécialement conçu par la Commission pour les élèves du primaire.

Cette initiative constitue une première. La Commission souhaite désormais renforcer l'enseignement de l'éthique, de l'intégrité et de la citoyenneté dans les écoles et les universités.

La Présidente de la Commission, entourée de son équipe, adresse ses vœux de bonne célébration à la jeunesse ainsi qu'à l'ensemble des citoyens, en les invitant à s'unir dans la lutte contre la corruption.

La préparation et la célébration de la Journée internationale de lutte contre la corruption ont aussi été l'occasion de mener les activités et actions suivantes :

Rénovation des anciens panneaux et implantation de nouveaux panneaux de sensibilisation

Dans le cadre des préparatifs de la Journée internationale de lutte contre la corruption, la CNIPLC a conduit une vaste opération d'implantation, de renouvellement et de modernisation des supports de sensibilisation dédiés à la prévention et à la lutte contre la corruption, le long des principaux axes routiers de la ville de Djibouti.

Cette action visait principalement à renforcer la visibilité, la portée et l'impact des messages de sensibilisation, à travers le déploiement d'affiches actualisées et stratégiquement positionnées sur les poteaux des feux tri-

colores, le long des axes majeurs de circulation, ainsi que dans des sites institutionnels à forte fréquentation, notamment au sein de la Cité ministérielle, afin de mieux cibler à la fois les agents publics et les usagers des services administratifs.

Par ailleurs, dans une logique de modernisation des outils de communication institutionnelle, un panneau digital de sensibilisation a été installé devant l'Assemblée nationale. Ce dispositif constitue un moyen innovant de diffusion continue des messages de prévention et de lutte contre la corruption, permettant de toucher un public élargi et diversifié.

À travers cette opération, la CNIPLC réaffirme sa volonté de renforcer durablement la culture de l'intégrité et de promouvoir une mobilisation citoyenne accrue autour des valeurs de transparence, de responsabilité et de bonne gouvernance.

Diffusion de sketches, documentaire de sensibilisation et interview à la RTD

À l'approche de la Journée internationale de lutte contre la corruption, et durant sa célébration, la CNIPLC a intensifié ses actions de communication et de sensibilisation à travers les médias audiovisuels nationaux. Dans ce cadre, une série de programmes consacrés à la prévention et à la lutte contre la corruption a été diffusée sur les antennes de la Radiodiffusion Télévision de Djibouti (RTD).

La RTD a assuré la diffusion de spots de sensibilisation, de sketches éducatifs, ainsi que de contenus audiovisuels mettant en lumière les activités de sensibilisation menées par la CNIPLC tout au long de l'année. Ces productions visaient à informer le grand public, à susciter une prise de conscience collective et à promouvoir les valeurs d'intégrité, de transparence et de responsabilité.

Pour couronner cette programmation spéciale, une interview de la Présidente de la CNIPLC, réalisée en langue locale, a également été diffusée. Cette intervention a permis de renforcer la proximité avec les citoyens, de rappeler les missions et les actions de la Commission, ainsi que d'insister sur le rôle central de chaque citoyen dans la prévention et la lutte contre la corruption.

À travers cette large diffusion médiatique, la CNIPLC a cherché à élargir

l'impact de ses messages de sensibilisation, à toucher un public diversifié et à consolider l'ancrage de la lutte contre la corruption dans le débat public national.

Par ailleurs, à l'occasion de cette Journée, un message de sensibilisation a été adressé à l'ensemble des abonnés de l'opérateur de télécommunications Djibouti Télécom, afin d'élargir la portée de la campagne auprès du grand public. En complément, des supports de communication ont été distribués aux institutions publiques, aux principaux organismes internationaux ainsi qu'aux ambassades accréditées à Djibouti, renforçant ainsi la diffusion des messages de prévention et de lutte contre la corruption.



La CNIPLC, le personnel enseignant et les élèves dans la cour de l'école primaire, Annexe 1, le 9 décembre 2025.

III.4.2 Renforcement de la collaboration avec la société civile et les médias

Au cours de l'année 2025, la CNIPLC a procédé à la signature de protocoles d'accord de coopération avec des organisations de la société civile et des acteurs associatifs. Ces accords ont été conclus avec :

- le Conseil national de la société civile,
- l'ONG Berder Djedid,
- l'ONG Paix et Lait,

l'association de jeunesse, le « Mouvement de la Jeunesse Unie et Indivisible », reconnue pour son engagement actif dans la sensibilisation et la mobilisation citoyenne sur l'ensemble du territoire national, y compris dans les régions de l'intérieur.

Par ailleurs, dans le domaine des médias, la CNIPLC a conclu un accord de coopération avec le quotidien Le Journal La Nation, en vue de renforcer la diffusion des messages de sensibilisation et de promouvoir la culture de l'intégrité auprès du grand public. D'autres accords sont en cours de finalisation, notamment avec la Radiodiffusion-Télévision de Djibouti (RTD), ainsi que dans le secteur des médias numériques, avec la plateforme Djib-live.

Ces partenariats, qui visent à étendre la portée des actions de la CNIPLC jusqu'au cœur des communautés, témoignent de la volonté de la CNIPLC de s'appuyer sur la société civile et les médias traditionnels et numériques pour élargir l'impact de ses actions de prévention et de lutte contre la corruption.



Panneaux d'affichage à la Cité ministérielle - 2025

III.5 Coopération et missions à l'extérieur

III.5.1 Participation au Forum international sur le renforcement de l'intégrité dans le secteur touristique

La Commission Nationale Indépendante pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption (CNIPLC) a pris part au premier Forum international sur l'intégrité dans le secteur du tourisme, organisé les 6 et 7 mai 2025 à la Villa Nautica, aux Maldives. L'événement, placé sous le pilotage de Nazaha, a été conjointement organisé par le Royaume d'Arabie saoudite et la République des Maldives, en partenariat avec l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

Ce forum s'inscrivait dans la mise en œuvre des résolutions de la 50^e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI et visait à promouvoir l'intégrité et la transparence dans le secteur touristique. Il a réuni plus de 190 participants issus de plus de 50 pays, dont des représentants d'organisations internationales telles que l'ONUDC, INTERPOL, le Réseau Globe et le PNUD.

La CNIPLC est intervenue lors de la première journée à travers une allocution portant sur les risques de corruption dans le secteur du tourisme et les stratégies de prévention mises en œuvre à Djibouti. À cette occasion, Djibouti a été cité parmi les pays ayant proposé des pratiques pertinentes, notamment grâce à son Code du tourisme et à sa stratégie sectorielle.

Les travaux ont abouti à l'adoption de Principes de haut niveau pour la promotion de l'intégrité dans le secteur du tourisme, ainsi qu'à des recommandations visant à renforcer la coopération internationale, l'usage des technologies et la participation aux réseaux anticorruption existants. Le forum a également permis de consolider les partenariats internationaux, la prochaine édition devant se tenir au Maroc.

III.5.2 Participation aux ateliers de l'ONUDC

III.5.2.1 Atelier régional sur la lutte contre la corruption dans les opérations douanières et le contrôle aux frontières

La CNIPLC a pris part à l'atelier régional sur la lutte contre la corruption dans les opérations douanières et frontalières en Afrique de l'Est, tenu les 1^{er} et 2

septembre 2025 à Arusha, en Tanzanie, au siège de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). L'atelier était organisé par l'ONUDC, en partenariat avec la Kenya Revenue Authority et les autorités tanzaniennes compétentes.

La délégation djiboutienne comprenait des représentants de la CNIPLC, de la Police nationale, des Douanes et de l'Inspection générale d'État, illustrant une approche interinstitutionnelle. Les travaux ont porté sur l'impact de la corruption sur l'Union douanière, les mécanismes d'intégrité, la gestion des risques et l'utilisation des technologies pour renforcer la transparence.

L'atelier a abouti à l'élaboration de plans d'action nationaux consolidés en une feuille de route régionale, ainsi qu'à des recommandations visant l'harmonisation des cadres d'intégrité, le renforcement des contrôles et l'alignement sur les normes de l'Organisation mondiale des douanes.

III.5.2.2 Atelier régional sur la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la récupération des avoirs illicites

La CNIPLC a participé à l'atelier régional, organisé du 10 au 13 novembre 2025 à Nairobi, par l'ONUDC, en partenariat avec l'EAAACA. L'atelier visait à renforcer la mise en œuvre régionale des recommandations relatives au recouvrement des avoirs illicites.

Les échanges ont mis en évidence les difficultés persistantes liées au traçage, au gel et à la confiscation des avoirs, ainsi que la nécessité d'une coordination renforcée entre les institutions nationales compétentes. Les travaux ont porté sur l'harmonisation des cadres juridiques avec les normes de la CNUCC et du GAFI, ainsi que sur l'élaboration d'indicateurs régionaux de suivi.

L'atelier a abouti à l'adoption d'indicateurs régionaux, ainsi qu'à des recommandations stratégiques portant sur le renforcement des capacités, la désignation de points focaux et l'institutionnalisation du suivi régional.

III.5.3 Participation au 3^e Forum arabe sur la prévention et la lutte contre la corruption à l'ère du numérique

La Commission Nationale Indépendante pour la Prévention et la Lutte con-

tre la Corruption (CNIPLC) a pris part au troisième Forum arabe sur la promotion de la transparence et la lutte contre la corruption à l'ère numérique, tenu les 22 et 23 octobre 2025 au siège de l'Organisation arabe pour le développement administratif (OADA), au Caire, en Égypte. Ce forum était organisé par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

La CNIPLC était représentée par son Directeur de la Recherche et de l'Éducation, qui est intervenu lors d'une session consacrée aux politiques d'intégrité et aux partenariats, en présentant l'expérience djiboutienne en matière de prévention de la corruption à l'ère numérique. Les échanges ont porté sur le rôle de la transformation numérique, de l'intelligence artificielle et de la blockchain dans le renforcement de la transparence et de la redevabilité publiques.

Cette participation a permis à la CNIPLC de renforcer la visibilité institutionnelle de Djibouti, de partager ses bonnes pratiques et d'établir des contacts avec plusieurs partenaires régionaux et internationaux. Le forum s'est conclu par l'adoption de recommandations majeures, dont l'approbation de l'initiative de l'Observatoire numérique arabe pour la transparence et l'intégrité, appelé à devenir une plateforme régionale de référence.

III.5.4 Participation à la formation des jeunes délégués des États membres du COSP (Vienne)

Cet atelier avait pour objectif principal de renforcer la compréhension du fonctionnement institutionnel de la COSP, à travers des sessions théoriques, l'analyse des mécanismes décisionnels et un exercice pratique de négociation visant l'adoption d'un texte consensuel.

La formation a porté sur les fondements de la prise de décision multilatérale et sur l'engagement actif des représentants des États au sein des instances internationales. Les modules abordés ont notamment concerné le rôle et la portée des délégations dans les négociations internationales, les règles de procédure de la COSP, la nature et la fonction des résolutions internationales, les méthodes de construction du consensus, ainsi qu'une simulation pratique permettant de mettre en œuvre ces principes. Il en est ressorti que les négociations multilatérales constituent un exercice diplomatique complexe, caractérisé par une représentation officielle des États, une marge de manœuvre encadrée pour les délégués, la nécessité de con-

cilier intérêts nationaux et objectifs collectifs, ainsi qu'une parfaite maîtrise des aspects substantiels et procéduraux.

L'atelier a permis de mieux appréhender le fonctionnement concret de la COSP, de développer une lecture critique des textes internationaux et d'acquérir des outils pratiques en matière de négociation multilatérale. Il a également mis en lumière le rôle stratégique du représentant de l'État dans un cadre institutionnel international, fondé sur la recherche du consensus, la flexibilité, l'écoute active et la coordination. En conclusion, cette expérience s'est révélée particulièrement formatrice tant sur le plan théorique que pratique, et constitue un acquis précieux pour une participation future aux travaux des organismes internationaux de lutte contre la corruption.

III.5.5 Participation à la 11^e session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (Doha)

La Présidente de la CNIPLC a pris part, aux côtés de M. Hassan Issa Souldan, Inspecteur général de l'État, à la 11^e session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, tenue à Doha (Qatar), du 15 au 19 décembre 2025.

À cette occasion, la Présidente de la CNIPLC est intervenue pour présenter l'engagement constant de la République de Djibouti en matière de prévention et de lutte contre la corruption, ainsi que les principales actions menées au niveau national, notamment le renforcement du cadre institutionnel, les efforts de sensibilisation, la promotion de l'éthique publique et la coopération internationale.

Elle a souligné l'importance de la collaboration entre les États parties pour renforcer la transparence, la bonne gouvernance et la confiance dans les institutions publiques.

Cette participation s'inscrit dans la volonté des autorités djiboutiennes de contribuer activement aux efforts internationaux visant à promouvoir l'intégrité et à lutter efficacement contre la corruption.

III.5.6 Voyage d'étude au Royaume d'Arabie Saoudite à la Nazaha

Dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles et de la mise en œuvre de l'accord de coopération entre la CNIPLC et l'Autorité saou-

dienne de surveillance et de lutte contre la corruption (NAZAHA), une délégation de la Commission, conduite par sa Présidente, a effectué un voyage d'étude de haut niveau en Arabie saoudite, du 21 au 24 décembre 2025.

Au cours de ce déplacement, la délégation de la CNIPLC, composée de six représentants, a participé à une formation consacrée à l'expérience saoudienne en matière de prévention et de lutte contre la corruption, ainsi qu'aux mécanismes institutionnels, juridiques et opérationnels mis en œuvre par les différentes entités du Royaume. Cette formation a également permis d'approfondir des thématiques essentielles, telles que la transparence des marchés publics, la gestion des signalements, les audits, la coopération internationale et l'évaluation des risques de corruption.

Cette mission a représenté une opportunité stratégique pour la CNIPLC, en renforçant les compétences de ses cadres et en offrant l'occasion de s'inspirer des meilleures pratiques internationales en matière de lutte contre la corruption.



IV. Perspectives pour 2026

N°	Axe stratégique du Plan d'actions	Activités programmées pour 2026	Période
1	Axe stratégique 1 Renforcement des capacités organisationnelles, humaines, matérielles et financières	Élaboration et mise en place des outils de gestion de la CNIPLC : manuel de procédures	Semestre 1
		Mise en place du code de conduite anticorruption des agents publics	Semestre 1
		Plan de formation continue du personnel de la CNIPLC	Semestre 1
		Mise en place d'un processus d'évaluation de la performance du personnel	Semestre 1
2	Axe stratégique 2 Réforme du cadre juridique et institutionnel et mise en place d'une coordination des organes de lutte contre la corruption	Validation et mise en place du protocole de contrôle de conformité et de notation des administrations publiques	Semestre 1
		Soumission d'une nouvelle loi complétant la loi n°103	Semestre 2
		Mise en place des organes d'un comité de coordination de lutte contre la corruption	Semestre 2
		Renforcement des partenariats avec les organes de lutte contre la corruption, tant au niveau national qu'international	Semestres 1 et 2

3	Axe stratégique 3 Production régulière de données fiables sur la corruption	Mise en place d'une base de données statistique sur la corruption	Semestres 1 et 2
4	Axe stratégique 4 Sensibilisation et implication des institutions publiques, privées, de la population, de la société civile et des médias dans la lutte contre la corruption	Mise en place d'un processus d'intégration de modules éducatifs sur la corruption dans les manuels scolaires	Semestres 1 et 2
		Mise en place d'un module de formation sur la corruption, destiné aux étudiants en fin de cycle universitaire	Semestre 1
		Poursuite de la sensibilisation et de la formation sur la prévention et la lutte contre la corruption Élaboration d'une stratégie de communication	Semestres 1 et 2
		Mise en place d'un numéro vert	Semestre 2





**COMMISSION NATIONALE INDÉPENDANTE
POUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION**

NOUS



COMMISSION NATIONALE INDÉPENDANTE
POUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION

Plateau du Serpent
Rue Nasro Houmed Abro
RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI
Téléphone : +253 21 35 16 03
Contact : contact@cniplc.gouv.dj
Site web : <https://cniplc.gouv.dj/>